



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20250326-04

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

- en exercice = 24
- présents = 17
- votants = 17

Secrétaire de séance : Loïc LAVERGNE-AZARD  
Date de la convocation : 17 mars 2025

**Présents votants 17** : AYROLES Francis, BES Didier, CANCHES Michel, CESANO Lionel, CHIEZE Catherine (suppléante de THEBAUD Michel), COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, MEILHAC Sébastien, NAYRAC Jean-Luc, PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre), RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés 9** : BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, DELMAS Jean-Pierre, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René, THEBAUD Michel

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 : APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical,

**Vu** l'avis du bureau syndical du 12 mars 2025,

**Vu** le règlement intérieur du syndicat,

**Considérant** l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

**Considérant** que ce débat doit s'appuyer sur un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**Considérant** que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2025 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur les budgets (principal et annexe) ci-joint,
- Demande que les budgets 2025 soient préparés selon les orientations ainsi définies,
- L'autorise à signer toute pièce relative à cette décision.

**AR Prefecture**

046-200092138-20250326-2025032604-DE  
Reçu le 27/03/2025

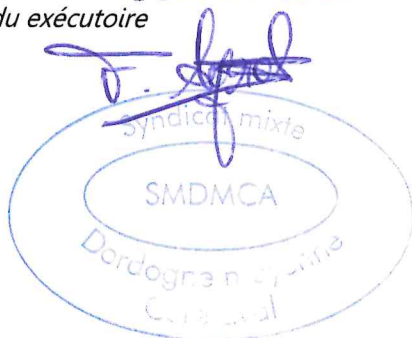
Pour copie certifiée conforme.

Publié et notifié le

28/03/2025

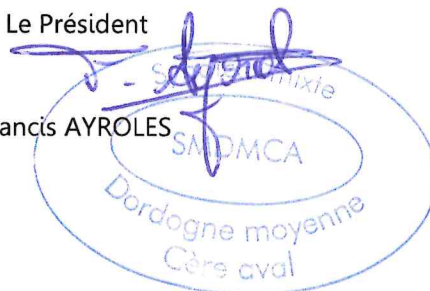
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire



Le Président

Francis AYROLES



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*